

**DECISION**

Du 27 juillet 2022

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Contrat de Location Longue Durée – véhicule GRAND SCENIC TCE 160 EDC

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-038 du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 5° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision n°2022-026 en date du 30 mars 2022, pour une location de 49 mois au prix mensuel de 501,54 € TTC d'un véhicule « GRAND SCENIC TCE 160 EDC »,

Considérant la nouvelle proposition de contrat de la société DIAC, en date du 27 avril 2022, pour la location de longue durée d'un véhicule « GRAND SCENIC EXECUTIVE TCE 160 EDC » pour une durée de 49 mois au prix mensuel de 491,56 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision municipale n°2022-026 en date du 30 mars 2022 est retirée.

Article 2 : De signer la proposition de contrat de location de longue durée n°2212901 avec la société DIAC, en date du 27 avril 2022, pour une durée de 49 mois avec un loyer mensuel de 491,56 € TTC.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022 à l'article 6315.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 27 juillet 2022

Le Maire,

Paul AUDAN